



université du temps libre
Annecy

CHARTRE des VOYAGES & SORTIES

Le but de cette charte est de donner les informations générales, les conseils et les consignes concernant les voyages et les sorties organisés par l'UTL d'Annecy.

Préambule

Les personnes intéressées ou participant aux voyages et sorties sont instamment priées de lire les documents qui sont mis à leur disposition et de respecter scrupuleusement les indications données, en particulier en ce qui concerne les inscriptions et les dates de paiement.

Article 1

L'UTL prépare le voyage, consulte les agences de voyages et choisit le mieux disant. L'UTL enregistre les inscriptions qui sont définitives après le paiement de l'acompte et les transmet au voyageur.

Si le nombre de personnes intéressées est supérieur au nombre de places disponibles, une liste d'attente est établie.

Les « accompagnants de l'UTL » sont des membres du CA, de préférence faisant partie de la Commission Voyages. Les accompagnants facilitent la coordination entre le ou les guides, les hôtels et le groupe de voyageurs et s'assure du bon déroulement du voyage (respect des prestations prévues et des consignes).

Article 2

Dès l'inscription le participant doit être très vigilant concernant les assurances souscrites et informer l'UTL le plus tôt possible en cas de risque d'annulation.

Article 3

Les voyages de l'UTL sont souvent fatigants du fait de plusieurs visites par jour et d'horaires de départ matinaux. Assurez-vous d'être en bonne forme avant votre départ. Sachez qu'en cas de soucis de santé vous serez seul avec l'aide de l'assurance voyage souscrite pour vous prendre en charge et achever votre voyage. Le groupe avec son guide et l'accompagnant UTL poursuivront le voyage.

Prévoyez suffisamment de médicaments pour toute la durée de votre voyage. Si vous vous sentez fatigué en cours de visite prévenez le guide et l'accompagnant, ils pourront vous trouver une place assise et vous retrouverez le groupe après la visite. En cas de problème d'allergie, le signaler à l'accompagnant UTL qui le signalera au guide.

Article 4

Avant de partir contrôlez auprès de votre banque le fonctionnement de votre carte bancaire pour vos achats et le retrait de liquidités à l'étranger.

Vérifiez avec soin la validité :

- de vos pièces d'identité : Carte Nationale d'identité (avec date de fin de validité non dépassée au moment du voyage) ou Passeport valide (pour les voyages hors Europe avec validité plus de six mois après la date du retour)

- de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) quand elle est souhaitable. Sachez que dans certains pays vous pourrez être amenés à supporter la totalité des frais de santé avant d'espérer un éventuel remboursement au tarif SS Française. Avant de partir, renseignez-vous sur l'état sanitaire du pays (vaccins) et vérifiez les frais médicaux qui resteront à votre charge.

Article 5

Lors d'un voyage en groupe, l'attitude de chacun influe directement sur la réussite du séjour. Vous devrez donc composer avec des personnalités très différentes.

Respectez scrupuleusement les horaires et les consignes qui vous sont donnés par le guide et l'accompagnant de l'UTL.

Restez avec le groupe, ne vous éloignez pas car vous risquez de vous retrouver seul.

Pour la prise de photos respectez les consignes, la plupart du temps vous êtes filmé par les caméras de surveillance.

Article 6

Prenez la liste des hôtels et le plan local sur vous car si vous vous égarez vous pourrez par vos propres moyens et à vos frais, vous rendre à l'hôtel et retrouver le groupe en fin de journée. Ayez les numéros de mobiles de l'accompagnant UTL, et de quelques membres du groupe. Appelez si vous avez un problème pour arriver à l'heure du rendez-vous car le car n'attendra pas.

Vérifiez le fonctionnement de votre mobile dans le pays visité, notamment les échanges de texto/sms.

Article 7

Les 2 ou 4 places à l'avant des cars sont réservées aux guides et accompagnants UTL. Ces places pourront être prises si le

guide et les accompagnants n'en font pas usage. Il n'y a pas de place attirée, au 1^{er} déplacement de chaque journée, les participants peuvent s'installer comme bon leur semble, par contre essayez durant la journée de garder la même place pour faciliter la détection de personne absente. Laissez vos affaires dans les coffres à bagages plutôt que sur les sièges, mais si nécessaire les sièges libres pourront accueillir des bagages n'entrant pas dans les coffres.

Article 8

Evitez de parler lors des annonces faites au micro, prenez des notes pour vous souvenir des horaires et des lieux de rendez-vous.

Article 9

En toutes circonstances, faites preuve de bon sens, soyez prudent et vigilant, observez et respectez les usages, les coutumes et la loi du pays visité. N'oubliez pas les formules de politesse.

Article 10

Les pourboires sont toujours donnés aux guides, chauffeurs etc. par l'accompagnant UTL et sont financés dans le cout du voyage ou sortie.

Article 11

Pour les sorties à la journée les inscriptions sont prises aux dates communiquées, dans la limite des places disponibles. Un adhérent peut inscrire éventuellement une autre personne. L'inscription n'est prise en compte que si son paiement a été effectué. Chaque inscrit sera informé par mail de la confirmation de son inscription au moins 8 jours avant le départ. En cas d'excès du nombre d'inscrits par rapport aux places disponibles, une liste d'attente est établie et les personnes concernées sont contactées si des places se libèrent.

En cas d'annulation au moins 72 heures avant la sortie, il est remboursé l'intégralité du montant versé. Il n'y aura pas de remboursement si le délai est inférieur à 72 h à moins de fournir un certificat médical explicitant cette soudaine indisponibilité.

Article 13

Les manquements aux règles de cette charte ainsi que tout comportement incompatible avec la vie en groupe pourront conduire l'UTL d'Annecy à refuser l'inscription pour de nouveaux voyages.

Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UTL le 15 avril 2019